



## Code de Bonne Conduite à Destination des Collaborateurs et des Bénévoles de la FHF

### Le bien-fondé du CBC<sup>1</sup>

La FHF est un organisme soucieux de la protection et de la sécurité des enfants qui pratiquent le football. L'adoption de ce Code de Bonne Conduite pour la protection des enfants constitue, en ce sens, un pas important vers l'institutionnalisation de son engagement en faveur la protection des enfants dans les activités footballistiques. Ce Code de Bonne Conduite s'adresse aux collaborateurs et bénévoles de la FHF qui ont le devoir de créer un environnement sécurisé, inclusif et positif pouvant garantir le développement sportif et social des enfants dans le football. À cet égard, les entraîneurs, les responsables, les membres de l'encadrement technique et médical, les bénévoles, les parents et toutes les personnes impliquées dans des activités ou programmes footballistiques de la FHF ont l'obligation de développer des relations saines avec les enfants, en garantissant le respect total de leurs droits et de leur bien-être. Car la FHF a développé le CBC dans le but d'instituer, de promouvoir et de défendre les meilleurs standards de conduite éthique et professionnelle chez tous les collaborateurs et personnes affiliées qui sont en interaction directe ou indirecte avec des enfants qui pratiquent le football. Elle propose, dans ce document, un ensemble de comportements qui permettent de traiter les enfants avec respect et dignité, ainsi que certains *comportements inappropriés* pouvant porter atteinte à leur bien-être. En signant le présent Code de Bonne Conduite, la personne signataire confirme son engagement totalement à respecter ces valeurs.

### *En ma qualité de collaborateur ou bénévole, je défendrai les bonnes pratiques suivantes :*

- Je respecterai toujours la confiance que m'accorde la FHF pour protéger les enfants et servir leur intérêt supérieur ;
  - Je ferai du football une expérience divertissante ;
  - Je suivrai la formation de sensibilisation de base sur la prévention en faveur des enfants ;
  - Je respecterai les droits, la dignité et la valeur de tous les enfants, indépendamment de toute considération d'âge, de couleur de peau, d'origine ethnique, nationale ou sociale, de sexe, de handicap, de langue, de religion, d'opinion politique ou toute autre opinion, de richesse, de naissance ou autre statut, d'orientation sexuelle ou de tout autre motif ;
  - Je signalerai toujours et immédiatement les cas de mauvaises pratiques ou d'abus au responsable de la prévention en faveur des enfants ou aux autorités compétentes ;
  - Je reconnais que je dois signaler toutes mes préoccupations – ne pas agir n'est pas une solution envisageable ;
  - Je donnerai l'exemple en matière de sportivité et je serai un modèle pour les enfants – notamment en ne buvant pas d'alcool, en ne prenant pas de drogues et en n'utilisant pas de langage grossier, raciste, homophobe ou discriminatoire en la présence d'enfants ;
  - Je travaillerai dans un environnement ouvert et j'éviterai de passer du temps seul(e) avec des enfants, sans la présence d'autres personnes ;
- J'arriverai suffisamment à l'avance pour préparer les activités et je veillerai à ce qu'une évaluation des risques soit effectuée, selon les besoins, pour tous les programmes, activités et événements destinés aux moins de 18 ans ;

---

<sup>1</sup> Ce code de bonne conduite est un élément d'application de la **FIFA GUARDIANS** qui est un outil de référence en matière de protection des enfants dans le football

- Je veillerai à ce que les enfants pratiquent le football en toute sécurité en les surveillant de façon appropriée et en mettant en place des méthodes et techniques d'entraînement sécurisées ;
- Je ne harcèlerai jamais personne ;
- Je ferai en sorte de résoudre les problèmes de harcèlement parmi et envers les enfants ;
- Je communiquerai de façon constructive et adaptée à l'âge des enfants, sans jamais les humilier ;
- Je donnerai la possibilité aux enfants de participer à la prise de décisions ;
- Je ne tolérerai jamais la violation des règles, la violence sous quelque forme que ce soit et l'usage de substances interdites ;
- Je m'engage à toujours prendre en considération la réaction de l'enfant à toute activité, conversation, comportement ou interaction ;

**Les interdits que je m'engage à respecter :**

- Je ne me livrerai jamais à des jeux verbaux, physiques ou sexuellement provocateurs ou à des contacts inappropriés avec les enfants et je n'autoriserai jamais ce genre d'activités ;
- Je n'entreprendrai jamais de relation sexuelle avec un(e) joueur(se) de moins de 18 ans et je ne ferai jamais de commentaires sexuellement évocateurs à un enfant ;
- Je ne séduirai, ou exploiterai jamais un enfant pour mon apport personnel et financier ;
- Je veillerai à ce qu'aucune information confidentielle ne soit divulguée, sauf avec l'autorisation expresse de toutes les parties concernées ou lorsqu'elles doivent être fournies aux autorités compétentes.
- Je respecterai la confidentialité des informations (situation familiale, état de santé, expériences personnelles) sur les enfants. Je continuerai à respecter ce principe après la fin de l'activité ou de mon contrat avec FHF.
- Je n'utiliserai jamais de façon inadéquate les réseaux sociaux, notamment pour entretenir une conversation en privé sur les réseaux sociaux avec des enfants et publier des commentaires risquant de compromettre leur bien-être ou leur porter préjudice ;
- Je n'exercerai jamais les pleurs, la peur ou l'humiliation comme une forme de contrôle à l'égard d'un enfant ;
- Je ne ferai jamais volontairement mal physiquement ou je ne menacerai jamais de faire volontairement mal physiquement à un enfant. Les coups de poing peuvent être considérés comme une forme de contact régulés dans certains sports (de combat), mais n'ont pas leur place dans le football.

Le non-respect du présent Code de Bonne Conduite sera traité comme il se doit. Cela peut se traduire par votre mise en retrait de l'activité/l'événement pour une certaine durée pendant qu'une enquête est menée et peut entraîner des mesures disciplinaires et/ou juridiques.

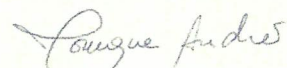
***Ce code de bonne conduite a été validé et adopté le 02 aout 2022 lors d'une réunion tenue à cet effet au bureau de la Fédération Haïtienne de Football. Il traduit la volonté de la FHF de participer dans la lutte pour la protection des mineurs dans le football.***

*Delmas 60, Rue Mercier Laham, Haïti*

*Pour servir et valoir à toutes fins utiles*

  
Me Yvon SEVERE  
Membre du Comité de normalisation



  
Monique ANDRE  
Membre du Comité de normalisation

**EDIFICE JEAN VORBE, CENTRE FIFA GOAL**

Route Nationale #8 Croix-des-Bouquets, Haïti (W.I)

+ (509) 2914-7474